

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 16/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 21

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

11/12/2024

Date d'affichage

11/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

Procuration(s) :

Mme FRANÇAIS-DUMONT Marjolaine donne pouvoir à Mme DUMONT-PLATEL Christèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme FRANÇAIS-DUMONT Marjolaine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CARRERAS Valentin

Numéro interne de l'acte : 2024-116

Objet : Travaux relatifs à la construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée: Avenant n°2 au marché de travaux M2023-022 du lot n°12 Photovoltaïque

Rapporteur: Jean-Luc PAQUELIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/07/2023 attribuant le marché de travaux pour le lot n°12 Photovoltaïque à l'entreprise SMEE, pour un montant total de 44 163.10 € HT, et l'avenant n°1 notifié le 02/10/2024 sans incidence financière, modifiant la marque et le type de panneaux photovoltaïques et onduleurs.

VU la proposition d'avenant n°2 au marché de « photovoltaïque » concernant la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Plus-value Raccordement auprès du gestionnaire de réseau pour autoconsommation collective

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°12 Photovoltaïque d'un montant de 855.00 € HT (+1.94%), portant à 45 018,10 € HT le nouveau montant du marché;
- **D'autoriser** LA SEMA71, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,
Valentin CARRERAS

